



Communiqué de presse
Pour publication immédiate
Source : Conseil central des Laurentides (CSN)

LES OPÉRATEURS SYNDIQUÉS DES BÉTONNIÈRES MONTRÉAL RIVE-NORD CSN VOTENT POUR LA GRÈVE

(Saint-Jérôme, le 17 juillet 2007) – Réunis en assemblée générale, vendredi dernier, les 27 syndiqués présents ont exprimé haut et fort leur ras le bol face au mépris de leur employeur en votant à 92 % la grève générale illimitée à être déclenchée au moment jugé opportun.

Près d'une dizaine de rencontres de négociation, jusqu'à maintenant, ont permis de régler l'ensemble des clauses normatives de la convention collective mais voilà qu'une fois les discussions amorcées sur les aspects monétaires, rien ne va plus.

Les syndiqués ont essuyé un refus catégorique de l'employeur sur trois éléments importants à savoir : l'obtention d'une protection dentaire à l'égard de leur régime d'assurance, laquelle ils sont prêts à en assumer 50% des coûts; un rattrapage salarial entre les syndiqués qui oeuvrent au plan de Montréal et ceux qui oeuvrent aux plans de la rive-nord (Saint-Lin, Piedmont et Saint-Jérôme). En effet, les salariés syndiqués des plans de la rive-nord qui remplacent ou travaillent à l'occasion au plan de Montréal ne reçoivent pas le même taux de rémunération pour le même travail que leurs confrères de la métropole. Enfin, les salariés veulent se doter d'un REER collectif avec contribution de l'employeur.

Pour justifier ses refus, l'employeur compare les conditions de travail de ses employés à ceux de petites compagnies non syndiqués qui ne sont pas des joueurs importants de l'industrie.

Le président du syndicat, Martin Curadeau, souligne « *Il faut comparer des pommes avec des pommes. Notre employeur est un des gros joueurs de l'industrie du béton. On peut le comparer à d'autres joueurs importants comme Démix Béton, Lafarge, ou même Unibéton. Nous, ce qu'on veut, c'est pouvoir comparer nos conditions de travail avec les employés syndiqués de ses concurrents. On ne demande pas la lune ni la parité sur toute la ligne. Je crois simplement que nous avons droit à un minimum de respect de notre employeur et, pour nous, ça passe par des conditions de travail concurrentielles.*»

La base comparative des conditions de travail offertes aux salariés syndiqués de la région des Laurentides dans l'industrie du béton place les opérateurs de bétonnières Montréal Rive-Nord bon dernier. Plus de 3.50\$ l'heure par exemple les sépare des compagnies comme Démix Saint-Eustache sans compter l'absence de toute forme d'épargne pour la retraite.

« *À partir de maintenant, la balle est dans le camp de l'employeur. Nos membres sont déterminés et n'hésiteront pas si nécessaire à déclencher la grève* » de dire Martin Curadeau.

Le Syndicat des opérateurs de bétonnières Montréal Rive-Nord représente 40 salariés de deux compagnies différentes qui appartiennent toutes à Béton provincial. Ces 40 salariés sont répartis en quatre plans soit Piedmont, Saint-Jérôme, Saint-Lin et Montréal Est. Le syndicat est affilié à la Fédération de la métallurgie CSN et au Conseil central des Laurentides qui représente près de 15000 membres syndiqués CSN de tous les secteurs économiques de la région des Laurentides.

-30-

Pour information :

Martin Curadeau, président

Syndicat des opérateurs de bétonnières Montréal Rive-Nord (CSN)

514-622-4640

Martin Bourgeois, conseiller syndical CSN Laurentides

450-438-4196